

Rapport 2025

sur l'allocation des fonds levés dans le cadre des émissions obligataires vertes, durables et responsables 2024

Code ISIN des émissions :

-FR001400TMQ0

-FR001400TL65

-FR001400OWS6



Table des matières

Introduction	3
Rappel du Framework	6
Présentation de l'obligation	8
Les Bâtiments durables	11
La jeunesse	17

Introduction

Les effets du changement climatique sont désormais une réalité tangible qui nous concerne tous directement. Face à cette urgence, la Région des Pays de la Loire a renforcé son engagement en faveur de la transition écologique et de l'accompagnement au développement équilibré du territoire, aux côtés des acteurs locaux. L'ambition régionale est claire : devenir le chef d'orchestre d'un développement responsable et durable du territoire.

Cet engagement s'inscrit dans une vision globale, articulée autour de cinq défis structurants qui sont ceux de son territoire, de ses administrés et qui guide la stratégie de la Région à travers un ensemble de réponses fortes dans des domaines aussi variés que **l'écologie (défi 1), la jeunesse (défi 2), l'économie et l'emploi (défi 3), la cohésion territoriale (défi 4), ou encore la transformation de l'action publique (défi 5)** formant ainsi, une feuille de route ambitieuse pour la Région à l'horizon de 2035.

1. La transition écologique comme fil conducteur de la politique régionale

L'objectif de la Région est triple : réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver nos ressources, et produire plus d'énergies décarbonées et renouvelables.

a. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

La Région a intensifié ses efforts pour accompagner les acteurs économiques dans leur transition écologique. Un exemple concret est la participation aux projets "Décarbonation Loire Estuaire 3" (ZIBAC) et GOCO2, visant à accélérer la décarbonation des filières agricoles, agroalimentaires, industrielles et portuaires.

Dans le domaine des transports, qui représente 34 % de la consommation d'énergie finale et 26 % des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire, la Région a mis en place un plan ambitieux. L'objectif est, ainsi, de réduire de 16 000 tonnes les émissions de CO2 d'ici 2030 grâce au développement des transports collectifs et des mobilités actives.

Concernant la rénovation énergétique, la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) 2018-2024 prévoit que près de 50 % des opérations concernent la rénovation énergétique. La Région a également lancé un grand plan de solarisation du patrimoine des lycées, visant l'installation de 100 000 m² de panneaux photovoltaïques d'ici 2030, pour un investissement de 30 millions d'euros.

b. Préserver nos ressources

La Région a renforcé ses actions pour reconquérir la ressource en eau, protéger l'Estuaire de la Loire, préserver le littoral, et agir en faveur de la biodiversité. Un plan spécifique pour la protection et le développement des haies a, ainsi, été adopté en mars 2024, et la Région continue de promouvoir l'économie circulaire.

c. Produire plus d'énergies décarbonées et renouvelables

Plusieurs actions de la Région concourent à cet Objectif. Ainsi la Région mise sur le développement des Énergies Marines Renouvelables, avec l'ambition d'en faire la première source de production

d'énergies renouvelables des Pays de la Loire en 2050. La création d'un campus des énergies durables, financé par France 2030, vient renforcer cette stratégie.

L'engagement régional se traduit également par l'accompagnement de 100 % des entreprises dans leur transition écologique et la définition d'une nouvelle stratégie pour un élevage durable et vertueux.

2. La Région garante d'un développement responsable

L'action de la Région en faveur de la jeunesse et des territoires illustre l'engagement pour un développement responsable et équilibré.

a. L'action régionale en faveur de la jeunesse

La jeunesse représente l'avenir de la Région. Dès lors, il est essentiel, pour la Région, de se mobiliser pour lui permettre de construire le sien, en lui donnant confiance, en l'encourageant et en lui ouvrant le champ des possibles :

- Distribution d'équipements pédagogiques de qualité : Pour la 4^{ème} année consécutive, à la rentrée de septembre 2024, la Région a remis à tous les lycéens entrant en classe de 2^{nde} et aux élèves de 1^{ère} année de CAP -soit près de 50 000 jeunes- un ordinateur portable configuré et prêt à l'emploi. Cette initiative est un puissant outil d'égalité des chances et de soutien à la réussite scolaire ;
- Facilitation de l'orientation et de l'insertion professionnelle : la Région a multiplié les actions pour aider les jeunes à construire leur avenir professionnel. Le site d'orientation, les Olympiades des métiers, et l'Orientibus en sont des exemples concrets. L'Orientibus, dont cinq unités sillonnent actuellement les Pays de la Loire, est devenu un outil de proximité privilégié pour informer les jeunes sur plus de 50 métiers et les formations correspondantes ;
- Organisation du Big Bang de l'emploi : Cet événement innovant et itinérant, organisé dans chaque département, vise à valoriser le dynamisme de l'emploi, des filières professionnelles et des entreprises de notre région.

b. L'action régionale en faveur des territoires

Face aux défis environnementaux, démographiques et fonciers, la Région a renforcé sa présence dans les territoires pour favoriser un développement équilibré :

- Soutien aux collectivités locales : De 2020 à 2022, la Région a mobilisé plus de 66 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance régional. De 2023 à mars 2026, ces dispositifs d'aide aux territoires seront renouvelés, avec une approche plus équilibrée à l'échelle de la Région ;
- Création de "Maisons de la région" : Reconnaissant que 90 % des communes de la Région sont situées en zone rurale et que 49 % de la population régionale s'y concentrent, la Région a décidé de renforcer sa présence sur l'ensemble du territoire. Ces relais de l'institution au cœur des départements visent à fédérer les acteurs locaux et à coordonner leurs actions.
- Réponses concrètes aux préoccupations locales : Ces Maisons de la région permettront d'apporter des réponses concrètes sur des enjeux majeurs tels que l'accès aux soins, le soutien aux commerces de proximité, ou encore le renforcement de l'impact des fonds européens sur le développement de ces territoires.

En définitive, avec cette obligation verte, durable et responsable, la Région des Pays de la Loire affirme sa volonté de mettre en cohérence ses leviers de financement avec ses priorités politiques. Traduisant ainsi, son engagement pour un développement responsable au travers de projets concrets, soutenus par des investisseurs partageant ces mêmes valeurs.

Rappel du Framework

L'obligation verte durable et responsable de la Région des Pays de la Loire

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la Région s'était mobilisée à un niveau sans précédent, avec la mise en place, dès mars 2020, d'un Plan d'urgence suivi d'un Plan de relance. Puis, compte-tenu des chocs successifs qui impactent directement la vie des ligériens (invasion de l'Ukraine par la Russie créant des tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières, tensions géopolitiques avec des conséquences importantes en matière d'approvisionnement et enfin, ralentissement économique brutal dans un contexte de resserrement des conditions financières), la Région a décidé de maintenir son engagement à un niveau élevé auprès des acteurs du territoire.

Cet effort financier massif visait à répondre à 3 grands objectifs : **Protéger, Soutenir, Accélérer** :

1. **Protéger** les ligériens, notamment les plus jeunes et les plus fragiles ;
2. **Soutenir** l'économie locale pour résister, rebondir et reconquérir ;
3. **Accélérer** davantage encore nos efforts dans deux domaines : la santé et la croissance verte.

Ces 3 objectifs sont toujours au cœur de l'action régionale, aujourd'hui développés et élargis au travers de 4 défis que les Pays de la Loire doivent relever (cf. introduction).

Près de 500 M€ ont ainsi été investis chaque année pour répondre aux enjeux prioritaires, identifiés autour de l'emploi, du développement économique, de la solidarité, de la jeunesse, de la croissance verte ainsi que de la santé. La Région veut continuer d'affirmer, à travers son action, combien la transition écologique et la croissance verte peuvent être de véritables opportunités pour les territoires.

Ainsi, dans une démarche cohérente et afin de financer son ambitieux plan d'investissements, la Région a souhaité lancer une nouvelle émission obligataire verte, durable et responsable, réalisée en adéquation avec la doctrine des Green Bonds Principles, processus reconnu également par VIGEO ERIIS.

Cette méthodologie se résume en 4 points sur lesquels la Région s'est engagée :

- **L'utilisation des fonds** : L'ensemble des projets qui ont été financés par le produit de ces émissions contribue aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies ;
- **La sélection et l'évaluation des projets financés** : La sélection des projets est le produit de la coopération de la Direction des Finances et de la commande publique et des principales Directions opérationnelles concernées par les projets durables.
- **Le suivi et la gestion des fonds** : Le suivi du produit net de l'Obligation durable et responsable ligérienne est opéré dans le cadre réglementaire applicable aux collectivités locales françaises qui leur impose une obligation de dépôt de leurs fonds libres sur un compte unique au Trésor Public (article 26 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1^{er} août 2001).

En vue du suivi et du reporting des projets, une concertation régulière entre la Direction des Finances et de la commande publique et les Directions concernées a été mise en œuvre. Ainsi, les référents financiers des services opérationnels ont été sensibilisés afin que le financement, des projets sélectionnés, soit un point de vigilance particulier, notamment pour éviter tout « double fléchage » de financements.

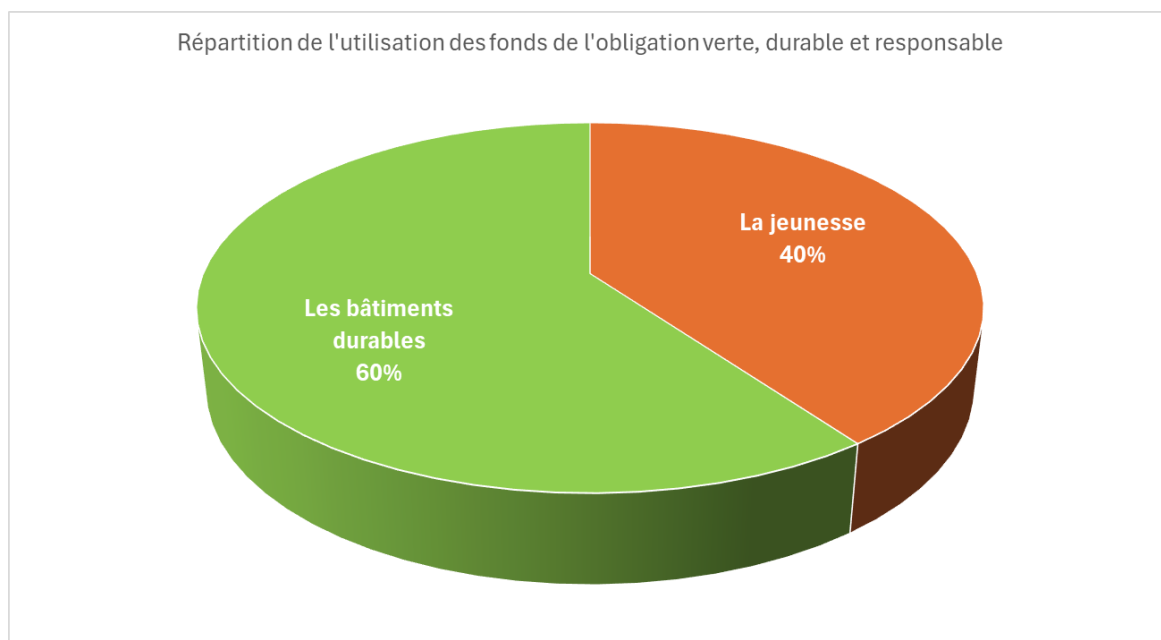
- **Le reporting**, objet de ce document, vise à présenter le suivi d'allocation des fonds investis dans les projets éligibles. Ainsi, l'impact de chaque projet sur l'environnement ou le développement du territoire vous est présenté au travers de fiches de projets sur la base des indicateurs de performance dont les méthodologies de calcul et hypothèses sont exposées en annexe de ce document.

Présentation de l'obligation

En 2024, la Région a procédé à une levée de 72 millions d'euros d'émissions obligataires vertes, durables et responsables. Ces fonds ont permis le financement de 6 projets représentant le spectre des priorités régionales présentées en introduction du présent rapport.

88 % des produits de ces émissions ont été alloués sur cette première année de reporting selon la répartition ci-dessous. Le solde des fonds verts sera donc mobilisé au cours de l'année 2025 et fera l'objet d'un reporting en 2026.

Le refinancement de projets, réalisés au cours de l'année 2023, représente 1 % du montant total des émissions, bien en deçà des 30 % tolérés, en la matière, conformément à l'engagement de la Région inscrit dans son framework et rappelé auprès de l'agence VIGEO EIRIS.



L'ensemble des projets financés grâce à ces émissions feront l'objet d'une fiche individuelle précisant les enjeux, l'avancement, les montants ainsi que les indicateurs de performances de ces réalisations.

L'analyse, le suivi et l'évaluation ont été réalisés selon une méthodologie détaillée dans le rapport.

Projets	Description	Montant total du projet	Montant de la participation Région	Montant investi sur la période de reporting	Montant investi par la Région et financé par le Sustainable bond sur la période 2024-2025 (en M€)	Part du projet financée par le Sustainable bond (en %)
Les bâtiments durables		159 205 000,00 €	154 570 867,00 €	37 977 684,30 €	37 977 684,30 €	24%
Restructuration du lycée Fernand RENAUDEAU	Amélioration des chambres de l'internat, des performances énergétique et rénovation du système énergétique du lycée	15 650 000,00 €	15 650 000,00 €	4 447 121,62 €	4 447 121,62 €	28%
Restructuration et extension du lycée Douanier Rousseau	Amélioration fonctionnelle et extension de locaux d'enseignement, dont notamment la rénovation des locaux du pôle scientifique	11 900 000,00 €	10 865 867,00 €	6 256 124,37 €	6 256 124,37 €	53%
Construction du lycée de Pont-Château	Construction d'un nouveau lycée dans la commune de Pont-Château	47 900 000,00 €	47 900 000,00 €	1 616 846,89 €	1 616 846,89 €	3%
Construction d'un lycée neuf polyvalent à Saint Philibert de Grand Lieu	Construction d'un nouveau lycée dans la commune de Saint Philibert de Grand Lieu	67 500 000,00 €	67 500 000,00 €	20 509 603,75 €	20 509 603,75 €	30%
Restructuration des cuisines et amélioration des performances thermiques des façades du lycée de Bougainville	Restructuration de la section agents polyvalents de restauration et amélioration des performances thermiques des façades du lycée de Bougainville	16 255 000,00 €	12 655 000,00 €	5 147 987,67 €	5 147 987,67 €	32%
La jeunesse		28 000 000,00 €	28 000 000,00 €	25 624 342,31 €	25 624 342,31 €	92%
Fourniture d'ordinateur individuel aux lycéens et 1ère année de CAP	La Région Pays de la Loire offre un ordinateur portable à tous les lycéens (relevant de son champs de compétence) entrant en classe de Seconde et les élèves de 1ère année de CAP dans les établissements publics comme privés.	28 000 000,00 €	28 000 000,00 €	25 624 342,31 €	25 624 342,31 €	92%
Total Reporting 2024-2025		187 205 000,00 €	182 570 867,00 €	63 602 026,61 €	63 602 026,61 €	

Les Bâtiments durables

A travers l'exercice de ses compétences, la Région des Pays de la Loire joue un rôle majeur dans la promotion des bâtiments durables.

A titre d'illustration, la Région des Pays de la Loire gère, en maîtrise d'ouvrage directe, la construction, l'extension et la rénovation des 115 lycées publics du territoire ligérien.

La Région des Pays de la Loire doit faire face à une poussée démographique de sa population lycéenne sans précédent. Entre 2016 et 2024, ce sont plus de 11 000 lycéens supplémentaires qui sont attendus.

Ainsi, pour la période 2018-2024, ce sont près de 780 M€ de dépenses qui seront consacrés aux investissements dans les lycées publics afin de garantir aux jeunes les meilleures conditions d'accueil, de vie et de formation au sein des établissements scolaires.

La stratégie régionale d'investissement dans les lycées se décline autour de 4 grandes priorités dont la promotion de lycées bien entretenus, sobres en matière de consommation énergétique, surs et accessibles.

Entre 2019 et 2027, la Région des Pays de la Loire bâtira 6 nouveaux lycées. Tous répondront à de hautes exigences de performance énergétique (démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), matériaux biosourcés, circuits courts, ...).

La Région des Pays de la Loire est également compétente en matière d'enseignement supérieur et de recherche. C'est ainsi qu'elle contribue à la rénovation et à la réhabilitation des immeubles recevant les étudiants et les chercheurs.

Croissance Verte
Les bâtiments durables

Objet :	Restructuration du lycée Fernand RENAudeau
Lieu :	CHOLET - 49
Dates clés :	Janvier 2019 : démarrage des études avec le programmiste, février 2021 : démarrage des études de maîtrise d'œuvre, PC délivré, juillet 2023 : démarrage travaux, juillet 2026 : livraison
Données clés :	Restructuration des internats (280 lits) : amélioration du confort des internes (réduction du nombre de lits par chambre, bloc sanitaire privatif, isolations thermique et acoustique), remplacement des chaudières et mise au normes de la chaufferie (réglementation ICPE).
Données RSE - insertion sociale	Amélioration des locaux MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) Heures minimales d'insertion socio-professionnelle : - 610 heures prévues dans le contrat de maîtrise d'oeuvre - 3 990 heures prévues dans les contrats de travaux (701,75 heures réalisées au 30/04/24) - 770 heures prévues dans le contrat de déménagement
Montant total du projet :	15 650 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	15 650 000,00 €
Dépenses mandatées en 2024 (du 1er juin au 31 décembre 2024)	2 697 447,81 €
Dépenses mandatées en 2025 (du 1er janvier au 30 juin 2025)	1 749 673,81 €

Présentation du projet

Restructuration des internats situés dans le bâtiment 80

- regroupement des internats aux niveaux 3 et 4,
- rénovation des chambres, 4 lits par chambre avec sanitaires (lavabos, WC et douche) ramenés dans les chambres (en substitution des blocs communs existants)

Restructuration connexes

- salles de cours repositionnées au niveau 2,
- déplacement de la lingerie, rénovation des vestiaires des agents d'entretien,
- rénovation-extension des logements de fonctions situés aux extrémités du bâtiment aux niveaux 3 et 4,

Amélioration des performances thermiques, par l'intérieur, des niveaux concernés par les travaux et réfection de la chaufferie

Remplacement du Système de Sécurité Incendie.

Etat d'avancement du projet
70% des travaux réalisés, livraison de la 1ère phase des internats en août 2024 et livraison de la 2ème phase en mai 2025. Démarrage de la 3ème et dernière phase en juin 2025.

Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne

Atténuation des changements climatiques	Diminution des consommations énergétiques par le renforcement de l'isolation, l'amélioration de la ventilation et le remplacement des chaudières gaz
Aménagement durable et solidaire du territoire	Le projet permet de développer l'attractivité du territoire Choletais en améliorant les conditions d'accueil des lycéens.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	L'amélioration des conditions d'accueil des internes contribue à l'attractivité du territoire et favorise l'accès aux formations spécifiques proposées dans l'établissement. Les marchés de travaux comprennent des clauses d'insertion.
Développement économique et responsable du territoire	L'allotissement du projet favorise l'accès des PME locale et le renforcement du tissu économique régional.

Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre de bénéficiaires	internes : 260 ,personnels 20, élèves et professeurs pour les classes
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (KWh/m²)	119,8 KWhEP/m²
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO2/m²)	68 KGeqCO2/m²
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m²)	1,7 m3/h.m²
Niveau de matériau biosourcé utilisé	10% faux-plafond en fibre de bois dans les chambres

Croissance Verte
Les bâtiments durables

Objet :	Restructuration et extension du lycée Douanier Rousseau
Lieu :	LAVAL - 53
Dates clés :	Programme technique détaillé approbation: 20/02/20 Projet approbation: 08/11/22 Permis de construire délivré: 04/07/2023 Démarrage travaux : juillet 2023 Livraison : septembre 2026
Données clés :	Le bâtiment s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale sans certification : - Extension: E2 C1 avec biosourcé de niveau 1, soit à minima 18 kg de matériaux biosourcés par m² de Surface de Plancher. - Réhabilitation: EFFINERGIE Réno.
Données RSE - insertion sociale	Heures minimales d'insertion socio-professionnelle : - 610 heures prévues dans le contrat de maîtrise d'oeuvre (658 heures réalisées) - 5 235 heures prévues dans les contrat de travaux (3 820 heures réalisées au 30/06/2025) - 420 heures prévues dans le contrat de déménagement
Montant total du projet :	11 900 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	10 865 867,00 €
Dépenses mandatées en 2024 (du 1er mai au 31 décembre 2024)	3 840 669,38 €
Dépenses mandatées en 2025 (du 1er janvier au 30 juin 2025)	2 415 454,99 €
Présentation du projet	
La présente opération a pour objet la restructuration-extension du bâtiment A0 du Lycée Douanier ROUSSEAU à LAVAL par l'amélioration fonctionnelle et l'extension de locaux d'enseignement, dont notamment la rénovation des locaux du pôle scientifique, de l'accueil, de la vie scolaire et du pôle médico-social; complétée par le traitement de l'enveloppe et de la mise en accessibilité handicaps du bâtiment.	
Etat d'avancement du projet	
Avancement global à 70%. Extension livrée en février 2025. Aile sud encours de travaux, livraison prévue en fin d'année 2025. Démarrage travaux aile est en fin d'année 2025.	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Le projet intègre des réponses destinées à l'atténuation des changements climatiques : - Le positionnement de l'extension a été réfléchi de façon à sauvegarder au maximum le parc arboré; - Performance de l'enveloppe thermique du bâtiment : isolation, étanchéité à l'air et inerties optimisées; - Séquestration du carbone de part les matériaux biosourcés utilisés et limitation des consommations d'énergie, d'eau et de l'usage de fluides frigorigènes afin d'atteindre le niveau Carbone 1 du référentiel E+C-; - Mise en place de protections solaires extérieures fixes correctement dimensionnées pour bloquer les rayons solaires estivaux, tout en les laissant traverser les vitrages en période de chauffage; - Surventilation nocturne mécanique en été permettant d'évacuer la chaleur accumulée durant la journée; - Intégration du bâtiment dans son environnement, les espèces plantées sont complémentaires entre elles, non invasives, et bien adaptées au climat et au terrain. Tout cela permet de limiter les besoins en arrosage, maintenance et engrais; - Solution ITE + bardage permettant de protéger la structure des intempéries (pluies, froid, chaleur...); - Toiture végétalisée sur l'extension permettant de retenir l'eau et de limiter l'imperméabilisation en plus de participer au confort thermique; - Façades et toitures de couleurs claires qui contribuent à limiter les surchauffes et l'effet d'îlot de chaleur; - Chantier à faible impact environnemental permettant de limiter les consommations énergétiques, de limiter la quantité de déchets de chantier et de favoriser le réemploi in-situ en s'appuyant sur le diagnostic ressources réalisé.
Aménagement durable et solidaire du territoire	Le projet permet de développer l'attractivité du territoire Mayennais en améliorant les conditions d'accueil des lycéens.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	Les marchés de travaux comprennent des clauses d'insertion sociale et professionnelle.
Développement économique et responsable du territoire	L'allotissement du projet favorise l'accès des PME locale et le renforcement du tissu économique régional.
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite (en m²)	1 196 m² (surface plancher extension)
Nombre de bénéficiaires	1 100 élèves
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (KWh/m²)	- La performance de l'enveloppe thermique (isolation , menuiseries...) et le choix d'équipements performants (ventilation double flux, éclairage led) permettent de réduire les consommations énergétiques du bâtiment : - La partie existante atteint le niveau BBC-Effinergie Rénovation avec un Cep projet < Cep réf - 40 % - La partie extension et la partie surélévation atteignent le niveau BEPOS Energie 2 du référentiel E+C- - La partie existante du bâtiment offre en toiture une surface d'environ 1000 m², qui est apte à recevoir une potentielle future installation photovoltaïque. 59 KWh/m²
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO2/m²)	7 KGeqCO2/m²
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m²)	1 m3/h.m²
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Le projet propose la mise en œuvre de nombreux ouvrages biosourcés : - Une partie de l'extension présente une structure avec ossature poteaux/poutres et charpente en bois. - Utilisation de matériaux isolants en chanvre, lin et coton en isolation des murs à ossature bois qui sont des matériaux locaux disponibles sur le territoire Vendéen (isolant Biofib de la CAVAC...) - Utilisation de matériaux biosourcés pour l'aménagement intérieur (portes et huisseries, plinthes, mobilier) et le revêtement de sol souple (linoléum) Le projet atteint le niveau 1 du label Biosourcé avec une quantité de matériaux biosourcés de 21,8 kg/m² > 18 kg/m² sur l'extension.

Croissance Verte

Les bâtiments durables

Objet:	Construction du lycée de Pont-Château
Lieu :	rue du Chardonneret - Pont-Château (44)
Dates clés :	Appel d'offres travaux : 12/01/2021 Démarrage des travaux : 14/10/2021 Fin des travaux : dernier trimestre 2023 Mise en service partielle (enseignement général) : septembre 2023 Mise en service de la totalité des locaux : septembre 2024
Données clés :	Certification NF HQE BD (Bâtiment Durable) niveau Excellent avec 8 étoiles Label E+ C- (niveau E2 C1) Label Biosourcé niveau 2
Données RSE - Insertion sociale	20 210 heures minimum d'insertion socio-professionnelle sont prévues dans les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre
Montant total du projet:	47 900 000 €
Financement Région dans le montant total du projet:	47 900 000 €
Dépenses mandatées en 2024 (du 1er mai au 31 décembre 2024)	1 079 902,09 €
Dépenses mandatées en 2025 (du 1er janvier au 30 juin 2025)	536 944,80 €
Présentation du projet	
Ce lycée polyvalent aura une capacité d'environ 1000 élèves extensible à environ 1 210 élèves dont : •environ 725 élèves dans les filières générales et technologiques, avec une possibilité d'extension à 935 •environ 250 élèves dans les filières professionnelles dont 15 places en apprentissage •24 élèves en classe de 3ème préparatoire aux formations professionnelles Il comprendra notamment un externat, une administration et des locaux de vie scolaire, une salle polyvalente, un service de restauration, une résidence d'hébergement de 80 places et 8 logements de fonction. La section professionnelle accueillie correspond à celle existante aujourd'hui au Lycée des 3 Rivières de Pont-Château, section qui sera transférée dans le nouvel établissement. Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome possible de certaines entités fonctionnelles en dehors des périodes de fonctionnement scolaires. C'est notamment le cas pour les entités suivantes : •la salle polyvalente, •la salle à manger de la restauration, •la résidence d'hébergement, •éventuellement quelques classes pour l'accueil de formations dispensées par le GRETA tel que le brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateurs (BAFA).	
Etat d'avancement du projet	
Livraison du lycée le 24/07/2024	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Projet entrant dans la certification NF HQE BD avec une note de respect de l'environnement de 3 étoiles (changement climatique niveau B) La conception du projet permet d'atteindre l'objectif BBIO 28,3 point sur 50 max. Limiter la perméabilité à l'air avec pour objectif Q4 < 0,8 m3/h/m² de surface d'enveloppe pour l'ensemble des zones du lycée Réduction de la consommation d'énergie primaire : 43,2 kWh EP dont utilisation des ENR 16,9 kWh. Limitation de la consommation en eau potable par la réduction des besoins dans les sanitaires avec la récupération de l'eau de pluie (cuve de 30 m3 permettant de couvrir 50 % des besoins en eau sanitaire du lycée).
Aménagement durable et solidaire du territoire	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat en limitant la hauteur de construction à un niveau RDC + 2 + atique, gestion des flux différenciés avec accès motorisés (local 2 roues motorisées sécurisé), cycles (local 2 roues de 80 places), piétons, PMR. Végétalisation de plus de 50 % de la parcelle en préservant et en améliorant la biodiversité par le renforcement du corridor écologique. Ce dossier a été soumis à autorisation environnementale. Gestion des eaux de pluie par la végétalisation des toitures et la mise en place de bassins de rétention avec phytodépuration. Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome de certaines entités fonctionnelles: entrée spécifique pour accéder à la salle de conférence, la salle de restauration, l'internat, une salle de classe. Evolutivité du bâti par un choix constructif qui favorise la démontabilité des matériaux (façades MOB sur structure poteaux-poutres béton) et l'intégration d'un capacité d'extension de 210 places en externat. Le projet de construction du lycée de Pont-Château applique avec rigueur la séquence « éviter – réduire – compenser » les incidences négatives sur l'eau, les milieux aquatiques, les milieux humides et les milieux naturels.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	Projet qui contribue au rapprochement des lieux d'enseignement par rapport au lieu d'habitat (temps de transport de plus de 40 min pour un grand nombre de lycéens). Mixité des populations et mise en valeur des formations professionnelles vis-à-vis des formations générales et technologiques. Travail en relation avec les équipes d'entretien maintenance pour la choix des matériaux afin d'éviter les TMS (Troubles musculo-squelettique) Conception des cuisines et du local laverie en relation avec les équipes : larges ouvertures des postes de travail cuisson et laverie sur les salles de restaurations afin d'apporter des conditions de travail optimales
Développement économique et responsable du territoire	Recours à des énergies renouvelables locales par la mise en œuvre d'une chaufferie 100% bois pour la production de chauffage. Production d'ECS par PAC CO2 et récupération de chaleur sur les groupes froids de la restauration. 22 corps de métiers représentés à 81,8 % par des PME ligériennes les autres provenant des départements limitrophes (56 et 35) : 100% des entreprises dans un rayon de moins de 150 km. Création d'environ 100 emplois administratifs, techniques et enseignants. Choix des filières d'enseignement technologiques et professionnelles en rapport avec le tissu économique local : MELEC (métier de l'électricité et de ses environnements connectés option avionique), TCI (technicien en chaudronnerie industrielle).
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite (en m²)	Surface créée = 17 480 m²
Nombre de bénéficiaires	1 000 lycéens + 150 adultes (enseignants, personnels et administratifs)
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KgeqCO2/m²)	Grâce à la chaufferie bois assurant 100% des besoins thermiques du bâtiment, il est visé une classe B sur ce thème (0,66 kgCO2/m²SDP). La classe A pourrait même être atteignable à court terme. Calcul non réalisé à ce jour
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m²)	Q4 < 1 m3/h/m² de surface d'enveloppe pour la zone restauration ; Q4 < 0,8 m3/h/m² de surface d'enveloppe pour l'ensemble des zones du lycée ; Q4 < 1,2 m3/h/m² de surface d'enveloppe pour les ateliers ; Q4 < 0,6 m3/h/m² de surface de l'enveloppe pour les logements de fonction
Certification du bâtiment	Certification NF HQE BD (Bâtiment Durable) niveau Excellent avec 8 étoiles Label E+ C- (niveau E2 C1) Label Biosourcé niveau 2
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Biosourcé = niveau 2 avec un ration de 32,16 kg/m² avec présence de bois pour la structure, menuiseries extérieures et intérieures, façades ; du chanvre pour isolation BIOFIB ; peinture à base d'algues ; linoléum



Images ©RPDL, S. Dasher

Croissance Verte Les bâtiments durables	
Objet :	Construction d'un lycée neuf polyvalent à Saint Philbert de Grand Lieu
Lieu :	Saint Philbert de Grand Lieu (44)
Dates clés :	Janvier 2023 : lancement de la consultation des marchés travaux Été 2023 : notification des entreprises travaux Juin 2026 : livraison du lycée Septembre 2026 : ouverture du lycée
Données clés :	Certification NF HQE Bâtiment Durable - niveau Exceptionnel atteint Label Batiment Bas carbone - niveau 3 atteint (soit le niveau maximal) Label Biosourcé - niveau 3 atteint (soit le niveau maximal) avec l'incorporation de plus de 78kg/m ² de matériaux biosourcés (le taux requis pour le niveau 3 étant de 36 kg/m ²).
Données RSE - insertion sociale	2700 heures d'insertion socio-professionnelles sont prévues pour le marché de maîtrise d'œuvre 28 000 heures sont prévues pour les marchés de travaux --> ce chantier est le projet avec le + d'heures d'insertion jamais réalisé par la région (en volume d'heure et en % d'insertion)
Montant total du projet :	67 500 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	67 500 000,00 €
Dépenses mandatées en 2024 (du 1er mai au 31 décembre 2024)	8 699 363,10 €
Dépenses mandatées en 2025 (du 1er janvier au 30 juin 2025)	11 810 240,65 €
Présentation du projet	
Les caractéristiques du futur lycée sont les suivantes : - un lycée de 1 200 élèves, extensible à 1 500 élèves, comprenant : - 925 places dans l'enseignement général et technologique, - 210 places dans l'enseignement professionnel, - 60 places en enseignement supérieur. - Internat d'une capacité de 80 places - service restauration dimensionné 1500 élèves - Surface plancher lycée : 18 200 m² 8 logements de fonction de 110 m² chacun. La Région des Pays de la Loire a décidé d'inscrire cette opération dans une démarche programmatique et environnementale exemplaire notamment en matière de sobriété. Le maître d'ouvrage exprime ainsi sa volonté de réduire les impacts énergétiques, environnementaux et économiques de ses choix, sur toute la durée de vie du bâtiment, par la mise en œuvre de projets présentant toujours autant de qualité d'usage et de fonctionnalité, mais davantage de simplicité, de solidité, de durabilité, de facilité de nettoyage, d'entretien et de maintenance ultérieure, et de pilotage aisé des installations techniques. L'ouvrage répondra aux exigences de certification HQE® Bâtiment Durable et de la labellisation Label Batiment bas carbone et Bâtiment Biosourcé. Ouverture de l'établissement sur son territoire par la mise à disposition et le fonctionnement autonome possible de certaines entités fonctionnelles en dehors des périodes de fonctionnement scolaires. C'est notamment le cas pour les entités suivantes : • la salle polyvalente, • la salle à manger de la restauration, • la résidence d'hébergement,	
Etat d'avancement du projet	
En septembre 2025, la construction du futur lycée de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44) se concentre sur les dernières étapes de la charpente, de la couverture et de la pose des menuiseries extérieures. Ces travaux permettront de mettre le bâtiment hors d'eau d'ici la fin du mois. En parallèle, les aménagements intérieurs se poursuivent, avec l'installation des réseaux de plomberie et d'électricité. Le livraison du chantier est planifiée pour fin juin 2026.	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Le projet intègre de nombreuses réponses destinées à l'atténuation des changements climatiques : - orientation bioclimatique du bâtiment - performance de l'enveloppe thermique du bâtiment : isolation, étanchéité à l'air et inertie optimisées. - séquestration carbone de part les matériaux biosourcés utilisés. - innovation énergétique des systèmes de ventilation décentralisés permettant une réduction consommations des auxiliaires, une récupération de chaleur sur l'air vicié, une amélioration de la qualité de l'air intérieur, la suppression de 400m² de locaux techniques et des réseaux de gaines de ventilation ainsi que la réduction de la hauteur du lycée, ceci limitant le besoin en matériaux de construction. - un lycée sobre sans recours à la combustion (absence de chaufferie). - un lycée peu consommateur en foncier et disposant de dispositifs de régulation des eaux pluviales à hauteur de 750 m² permettant une régulation des rejets dans le milieu naturel, ceci favorisant la résilience aux inondations en aval du bassin versant. - un lycée ouvert sur son territoire pour favoriser la mutualisation des usages, et donc réduire les besoins de constructions complémentaires. - un ouvrage intégré dans son environnement avec le maintien de corridors écologiques et la reconstitution d'habitats favorables à la faune locale.
Aménagement durable et solidaire du territoire	Relation du bâtiment avec son environnement (immédiat en limitant l'impact de l'aménagement sur les milieux naturels : - démarche ERC avec l'évitement d'impact des certaines zones humides à enjeux écologiques. - réduction de l'emprise foncière du lycée par une construction en R+3 et un ratio d'emprise foncière de seulement 16 m² par élève (moyenne historique : 25m²/élève). - maintien des continuités écologiques et gestion des eaux pluviales par temporation et alimentation des zones humides conservées. - mutualisation des besoins de la plateforme de transports scolaires du lycée avec la gare routière du collage (12 cars). - recours à des matériaux biosourcés disponibles localement.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	Projet qui contribue au rapprochement des lieux d'enseignement par rapport au lieu d'habitat, ce qui permettra une réduction des temps de déplacement des élèves. Mixité des populations et mise en valeur des formations professionnelles vis-à-vis des formations générales et technologiques. Travail en relation avec les équipes d'entretien maintenance pour la choix des matériaux afin d'éviter les TMS (Troubles musculo-squelettique) Conception des cuisines et du local laverie en relation avec les équipes : larges ouvertures des postes de travail cuisson et laverie sur les salles de restaurations afin d'apporter des conditions de travail optimales Ouverture du lycée sur son territoire pouvant permettre de lutter contre la fracture numérique (espace CDI) ou de permettre la réalisation de conférences (salle de conférence 300 places).
Développement économique et responsable du territoire	Le projet exemplaire permettra une formation des entreprises sur les sujets de matériaux biosourcés et d'étanchéité à l'air. Création d'environ 150 emplois administratifs, techniques et enseignants. Choix des filières d'enseignement technologiques et professionnelles en rapport avec le tissu économique local : BAC Sciences et Technologies de laboratoire, CAO électricien, BAC PRO métiers de l'électricité de ses environnements, BAC PRO systèmes numériques, BTS Métiers de l'eau.
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite (en m ²)	18 200 m ² de surface plancher.
Nombre de bénéficiaires	L'ouvrage permettra à terme l'accueil de 1500 élèves, complété d'environ 300 personnels d'encadrement (corps enseignants, personnels administratifs, personnels d'exploitation.
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO2/m ²)	Le lycée est conçu pour fonctionner sans chaufferie : le lycée sera ainsi 100% électrique. Le projet s'inscrit dans une démarche de labellisation Batiment Bas Carbone, qui associe l'analyse carbone de la construction et de l'exploitation du projet. En phase étude, le lycée atteint le niveau maximal du label. En phase étude, Les émissions de gaz à effet de serre (GES) effectives du bâtiment pendant sa phase d'utilisation est évaluées à 6 kgCO2/m².
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m ²)	• Enseignement : Q4pa-surf ≤ 0.8 m³ / (h.m²) • Restauration : Q4pa-surf ≤ 1.0 m³ / (h.m²) • Internat : Q4pa-surf ≤ 0.8 m³ / (h.m²) • Logements de fonctions individuels ≤ 0.4 m³ / (h.m²)
Certification du bâtiment	le projet associe une triple démarche de certification /labellisation : - une certification Haute Qualité Environnementale - niveau excellent - une labellisation Batiment Biosourcé - niveau 3, c'est-à-dire le niveau le plus élevé de la labellisation. Ceci se traduit par l'incorporation de 78 kg/m² de plancher, valeur à comparer à niveau d'incorporation de 36 kg/m² nécessaire à l'atteinte du seuil maximum du référentiel de labellisation. - une labellisation Batiment Bas Carbone (BBCA) - niveau excellent, performance permettant d'anticiper et de dépasser les exigences de la Réglementation Environnementale RE2020.
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Le projet associe l'usage du bois pour la structure, de la paille et du chanvre pour son isolation. En plus des matériaux destinés au clos couvert, le recours à des matériaux biosourcés pour les revêtements intérieurs est également recherchés. Au global, le recours aux matériaux biosourcés représente 78 kg/m² de plancher soit environ 255 tonnes de matériaux. Le lycée sera le plus grand Etablissement recevant du public de 1ere catégorie français isolé en paille.



©FORMA6

Croissance Verte
Les bâtiments durables

Objet :	Restructuration des cuisines et amélioration des performances thermiques des façades du lycée de Bougainville
Lieu :	Bougainville (44)
Dates clés :	Démarrage des travaux : juin 2024 Livraison des travaux : août 2026
Données clés :	Amélioration des performances énergétiques globales de l'établissement : - 30,3 % des consommations en Energie Finale, toutes énergies par rapport à l'état initial (données de 2020, 2021 et 2022), extension incluse. - 40 % des Consommation d'Energie Primaire (CEP) ou CEP projet < 110 kWhep/m2/an (actuellement, 191) Rénovation Tertiaire". Démarche environnementale inspirée du référentiel HQE Bâtiment Durable 2016 sans objectif de certification avec, en particulier, la définition des cibles à enjeux forts et priorité 1 suivantes : "chantier à faibles nuisances", "gestion de la ressource en énergie", "charges et coûts". Objectif fixé de tendre vers un ratio de 10 kg/m² de matériaux biosourcés sans recherche de labellisation sur les bâtiments restructurés (Section PSR).
Données RSE - Insertion sociale	4 400 heures totales cumulées sont prévues sur le marché global de performance.
Montant total du projet :	16 255 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	12 655 000,00 €
Dépenses mandatées en 2024 (année entière)	2 449 551,04 €
Dépenses mandatées en 2025 (du 1er janvier au 30 juin 2025)	2 698 436,63 €
Présentation du projet	
Cette opération répond à un double objectif : - le réaménagement et l'extension des locaux dédiés à la section Production et Service en Restaurations (PSR) (cuisines et vestiaires) situés aux niveaux -1 et 0 des bâtiments A et B incluant la mise en accessibilité, - l'amélioration des performances énergétiques du site, en agissant sur la qualité d'isolation du bâti. Les enjeux de cette opération sont : - requalification des façades dans le respect de l'architecture initiale, - amélioration des performances énergétiques globales de l'établissement (- 35 %, recalé à - 30,3 % après phase conception), - phase exploitation et maintenance sur une durée de 6 ans après réception des travaux - continuité de l'activité de l'établissement et tout particulièrement de la formation PSR pendant les travaux et restructuration avec création de nouveaux espaces permettant de maintenir l'attractivité de la formation (2 classes de CAP de 24 élèves). En raison de ces enjeux forts, cette opération a été lancée selon une procédure spécifique : le Marché Global de Performance (MGP) avec pénalités ou intéressements selon les consommations énergétiques réelles mesurées.	
Etat d'avancement du projet	
Travaux sur site Rénovation Énergétique : en cours (57 % d'avancement des travaux à fin août 2025). Début des travaux zone et extension PSR depuis Juin 2025 (20% d'avancement des travaux à fin août 2025)	
Justification du projet au regard des critères de la taxonomie Européenne	
Atténuation des changements climatiques	Diminution des consommations énergétiques en agissant sur la qualité d'isolation du bâti.
Aménagement durable et solidaire du territoire	Le projet permet de développer l'attractivité du territoire nantais en améliorant les conditions d'accueil des lycéens.
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	L'amélioration des conditions des apprenants contribue à l'attractivité du territoire et favorise l'accès aux formations spécifiques proposées dans l'établissement. Les marchés de travaux comprennent des clauses d'insertion.
Développement économique et responsable du territoire	Projet concernant des filières d'enseignement professionnelles en rapport avec le tissu économique local Part de l'exécution du marché global réservé aux PME : 10% minimum (15,5% de part effective à fin août 2025)
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Surface construite/ rénovée (en m²)	669 m² SU en restructuration et 159 m² SU en construction
Nombre de bénéficiaires	428 apprenants pré-bac
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KGeqCO2/m²)	27 kgCO2/m2SHON/an
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m²)	≤ 1,5 m3/h.m² pour les locaux dont les menuiseries extérieures sont remplacées.
Certification du bâtiment	
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Objectif de tendre vers un ratio de 10 kg/m² de matériaux biosourcés sur les locaux restructurés (section PSR)

La jeunesse

Priorité de la Région, les émissions vertes durables et responsables de 2024 ont participé au financement d'un projet fort depuis déjà 4 ans, la distribution d'ordinateurs portables aux nouveaux lycéens ainsi qu'aux 1^{ères} années de CAP, une mesure égalitaire permettant à tous un accès aux outils du numérique, nécessaires à la réussite scolaire.

L'attractivité de la Région entraîne des conséquences démographiques qu'il convient d'assumer, et d'assurer. C'est pourquoi la Région a à cœur d'accompagner l'ensemble des jeunes du territoire dans leur cursus scolaire.

Jeunesse Dispositifs d'aide aux jeunes et étudiants	
Objet :	Fourniture d'ordinateur individuel aux lycéens de 2nde et 1ere année de CAP
Lieu :	Lycées publics, privés, agricoles de la Région des Pays de la Loire
Dates clés :	-Février 2021 - Appel d'offres lancé -Avril 2021 - Notifications du marché aux candidats -Mai 2021 signature du marché avec le prestataire -Septembre à novembre 2021 : 1ere année de distribution aux élèves de seconde et 1ere année CAP (sous statut scolaire) dans tous les établissements lycées publics privés (projet valorisé dans le cadre du reporting des obligations vertes, durables et responsables en 2021) -Septembre octobre 2022 : 2ème année de distribution -Septembre octobre 2023 : 3ème année de distribution -Septembre octobre 2024 : 4ème année de distribution
Données clés :	la Région Pays de la Loire offre un ordinateur portable à tous les lycéens (relevant de son champs de compétence) entrant en classe de Seconde et les élèves de 1ère année de CAP dans les établissements publics comme privés, soit environ 49 000 jeunes par an. L'ordinateur accompagne les élèves tout au long de leur scolarité et au-delà. Au lycée, cet ordinateur permet, selon les pratiques pédagogiques de l'établissement, de réaliser des travaux bureautiques, des recherches, de prendre des notes, d'accéder à l'ENT e-lyco ou encore des logiciels pédagogiques pré-installés et recommandés par les professeurs. Les élèves pourront se connecter à l'accès Wifi sécurisé de leur établissement. En dehors, et notamment à la maison : cet équipement permet d'assurer la continuité d'enseignement pour des recherches et travaux scolaires ou encore être utilisé à des fins personnels et de loisirs. Les élèves peuvent naviguer librement sur internet au domicile ou au sein de l'établissement ou encore se connecter à un périphérique (imprimante par exemple). N'étant pas administrateurs de leur poste, il ne leur est pas possible d'installer un logiciel nouveau ou d'en désinstaller un en place.
Données RSE - insertion sociale	L'accord-cadre lié à ce dispositif intègre une clause d'insertion socioprofessionnelle de publics éloignés de l'emploi. La Région a attiré l'attention des entreprises sur le fait que la démarche d'insertion constitue une condition d'exécution de l'accord-cadre et ainsi qu'un critère de jugement des offres. Le respect de cette clause est une condition de la conformité de l'offre aux exigences de l'accord-cadre. Ainsi, dans ce contexte, il a été exigé qu'un minimum de 1500 heures d'insertion soit réalisé par année d'exécution de l'accord-cadre. Le prestataire a rempli l'objectif et même au delà en réalisant 2331 heures pour l'année 2023. Pour le nouveau marché de l'année 2025 - les mêmes clauses ont été exigées.
Montant total du projet :	25 000 000,00 €
Financement Région dans le montant total du projet :	25 000 000,00 €
Dépenses mandatées en 2024	24 214 136,00 €
Dépenses mandatées en 2025 (du 1er janvier au 30 juin 2025)	590 521,00 €
Présentation du projet	
La Région équipe chaque cohorte de seconde et de 1ère année de CAP les élèves des établissements publics et privés relevant de son champ de compétence. Il s'agit là d'un investissement pour la jeunesse, d'un outil de liberté mais aussi de responsabilité qui permettra aux élèves de l'enseignement public comme privé sous contrat de développer leur autonomie et leur ouverture sur le monde, ainsi que la préparation à la poursuite de leurs études. Ce projet permet d'accélérer la transition dans les pratiques numériques des lycées, d'encourager les usages pédagogiques interactifs, en offrant un équipement numérique permettant l'accès à des services pédagogiques associés aux élèves. Un accompagnement aux usages est proposé aux élèves et familles pour les sensibiliser aux risques d'addiction, cyberharcèlement ...	
en 2022 : 46 724 ordinateurs remis en 2023 : 47 080 ordinateurs remis en 2024 : 46 513 ordinateurs remis	
Indicateurs de performance et d'impacts relatifs au projet	
Nombre d'élèves concernés	47 000
Répartition territoriale de l'action	Tout le territoire régional
Gain de pouvoir d'achat par élève	497,79 € TTC en 2024



Copyright Ouest Médias

Annexes

Annexe 1 : Précisions sur les indicateurs de performances

Indicateurs	Précisions sur certains indicateurs de performances
Les bâtiments durables	
Surface construite (en m²)	La surface est indiquée soit : Surface utile = surface utilisable (hors cloisons, gaines...) Surface de plancher = surface de tous les niveaux construits, clos et couvert, calculé à partir du nu intérieur
Nombre de bénéficiaires	Nombre d'élèves / professeurs / administratif / personnel
Estimation ex-ante des économies d'énergie annuelles (kWh/m²)	Le calcul de Cep (Consommation d'énergie primaire), est issu du calcul réglementaire RT2012. Il permet de vérifier que le projet respecte les standards réglementaires imposés par le gouvernement. Les résultats sont soit indiqués en kWh/ep, soit en pourcentage de gain par rapport au standard. Il s'agit de l'énergie utilisée pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la climatisation et l'éclairage.
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites (KgeqCO2/m²)	L'empreinte carbone d'un bâtiment est définie comme la somme de tous les gaz à effet de serre émis pendant toutes les phases de cycle de vie. Le dioxyde de carbone (CO2), mais aussi d'autres GES comme le méthane ou les hydrofluorocarbures. Il est essentiel de comptabiliser deux volets : - les émissions liées à la production des matériaux de construction, tels que le ciment ou le béton armé ; - les émissions liées aux consommations (d'énergie) sur le site.
Performance de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe (m3/h.m²)	La perméabilité à l'air d'un bâtiment est caractérisée par les fuites d'air parasites causées par les défauts d'étanchéité de l'enveloppe, ou plus simplement la quantité d'air qui entre ou sort de manière non contrôlée à travers celle-ci. Ces défauts d'étanchéité sont causés par des défauts de construction ou de conception du bâtiment. La valeur réglementaire maximale de perméabilité à respecter est de 1.7 m3/(h.m²) pour les bâtiments tertiaires.
Certification du bâtiment	Les certifications HQE Bâtiment Durable et HQE Bâtiment couvrent les thèmes au cœur du développement durable : énergie, eau, déchets, carbone, adaptation au changement climatique, santé, confort, gouvernance du projet, économie circulaire, biodiversité, conception inclusive, économie locale, analyse du cycle de vie... Le label E+C- (Energie Positive et Réduction Carbone) atteste à la fois de la performance énergétique du bâtiment et de son niveau d'émissions de gaz à effet de serre – niveau obtenu par une Analyse de son Cycle de Vie (ACV). Le label d'Etat « Bâtiment biosourcé » permet de valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction.
Niveau de matériau biosourcé utilisé	Matériaux biosourcés = matériaux obtenus à partir de biomasse végétale ou animale : bois, chanvre, paille, laine de mouton, plumes... Le label Bâtiment biosourcé est un label réglementaire français dont les exigences sont définies par le Ministère chargé de l'Environnement. Il attribue aux bâtiments un niveau (1, 2 ou 3) en fonction de la masse totale de matériaux biosourcés par m² de surface de plancher. 1 ^{er} niveau => 18 kg/m²sp 2 ^{ème} niveau=>24 kg/m²sp 3 ^{ème} niveau => 36kg/m²sp
La mobilité durable	
Estimation ex-ante des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) réduites	Objet : Comparaison de l'émission de CO ₂ ferroviaire entre le projet une fois réalisé et l'émission de CO ₂ routier à nombre d'usagers identiques reportés du train sur la voiture individuelle Préalable : il est considéré ici la comparaison théorique entre les 2 modes de transport Données d'entrée : Distance routière Gare SNCF La Roche sur Yon et Gare SNCF de La Rochelle par D746 D9 : 77 km Distance ferroviaire en km Gare SNCF La Roche sur Yon et Gare SNCF de La Rochelle : 103 km A partir des informations accessibles sur le site Mon Impact Transport piloté par l'ADEME. Les données utilisées sur ce site sont issues de la Base Carbone administrée par l'ADEME et mises à jour régulièrement. Pour la distance entre La Roche sur Yon et La Rochelle, nous pouvons prendre en compte la quantité de CO ₂ émise par personne : Pour 103 km en train : TET Intercités 0,55 kgCO ₂ /personne - TER 2,58 kgCO ₂ /personne Pour 77 km en voiture : Voiture thermique 14,8 kgCO ₂ /personne - Voiture thermique avec 1 covoitureur 7,38 kgCO ₂ /personne - Voiture thermique avec 2 covoitureurs 4,92 kgCO ₂ /personne Données 2018 étude mobilité des personnes pilotée par le Ministère et réalisée par l'INSEE : résultat de moyennes entre du covoiturage et de l'autosolisme. Taux de remplissage moyen de 1,43 personnes/véhicule pour une distance entre 0 et 100 km Taux de remplissage moyen de 2,25 personnes/véhicule pour une distance au-delà de 100 km Analyse : A/ Emission Ferroviaire Le nombre de voyageurs circulant sur La Roche sur Yon - La Rochelle par an est de : 39 voyageurs/A/R*5 A/R*300 jours, soit 58 500 voyageurs 5 A/R (4TET + 1TER) depuis fin 2021 Le nb de voyageurs pris en compte est : 39 voyageurs/ AR / jour x 300 jours (hors we et jf)/an En Intercités : 39 voyageurs * 0,55 kgCO ₂ /personne*4 A/R* 300j soit 25 740 kgCO ₂ En TER : 39 voyageurs * 2,58 kgCO ₂ /personne*1 A/R* 300j soit 30 186 kgCO ₂ soit un total de 55 926 kgCO ₂ --> 55,9 tCO ₂ B/ Emission Routière Impact de ces voyages s'ils étaient réalisés par la route et non par les 5 A/R ferroviaires quotidiens : Le nb de voyageurs pris en compte est : 39 voyageurs/ AR / jour x 300 jours (hors we et jf)/an La distance par la route étant de 77 km, nous prenons donc en compte un taux de remplissage moyen de 1,43 personnes/véhicule En voiture thermique : 39 voyageurs*5*7,38 kgCO ₂ *300j soit un total de 431 730 kgCO ₂ --> 431,7 tCO ₂ Conclusion : Si l'ensemble des usagers ferroviaires de la section La Roche sur Yon - La Rochelle, les émissions de CO2 seraient près de 7 fois supérieures à la situation du projet ferroviaire.

Septembre 2021



SECOND PARTY OPINION

Sur le caractère responsable de l'Obligation Durable de la Région Pays de la Loire

V.E considère que l'Obligation Durable de la Région Pays de la Loire est alignée avec les quatre grands principes des Green Bond Principles 2021 (« GBP ») et Social Bond Principles 2021 (« SBP ») de l'ICMA.



Émission

Contribution au développement durable:



○ Avancée ○ Limitée
○ Robuste ○ Faible

Impacts attendus

	Faible	Limité	Robuste	Avancé
Impacts attendus				
Gestion des risques ESG				

Contribution aux ODD



Caractéristiques de l'Obligation

Catégories de projets Verts et Sociaux	⇒ 3 Catégories Vertes ⇒ 3 Catégories Sociales
Population Cible	Clairement définie pour chaque Catégorie Sociale
Localisation des Projets	Région Pays de la Loire
Existence d'un Document Cadre	Oui
Part de refinancement	30% maximum
Période d'antériorité	12 mois maximum

Émetteur

Controverses ESG

Nombre de controverses	Aucune
Frequency	N/A
Sévérité	N/A
Réactivité	N/A

A noter que l'Émetteur ne fait pas partie de notre univers de notation de la performance ESG et que notre méthodologie d'identification de la participation à des activités controversées ne couvre pas les autorités locales.

Cohérence

Cohérent
Partiellement cohérent
Non cohérent

V.E considère que l'Obligation envisagée est cohérente avec les priorités stratégiques de développement durable et les principaux enjeux sectoriels de la Région Pays de la Loire et contribue à la réalisation des engagements de développement durable de l'Émetteur.

Copyright V.E 2021 – Reproduction of this content (documents, graphs and images) in whole or in part are prohibited without the express written authorization of V.E and is protected by the provision of the French Intellectual Property Code.

Conclusions principales

V.E considère que l'Obligation de la Région Pays de la Loire est alignée avec les quatre grands principes des GBP et SBP.

Utilisation des fonds - aligné avec les GBP et SBP et les meilleures pratiques identifiées par V.E

- Les Catégories Éligibles sont clairement définies et détaillées, l'Émetteur a communiqué la nature des dépenses, les critères d'éligibilité, les populations cibles pour les catégories sociales et la localisation des Projets Éligibles.
- Les Objectifs Environnementaux et Sociaux sont clairement définis, ils sont pertinents pour toutes les Catégories Éligibles et cohérents avec les objectifs de développement durable définis dans les standards internationaux.
- Les Bénéfices Environnementaux et Sociaux attendus sont clairs, ils sont pertinents, mesurables et seront quantifiés pour toutes les Catégories Éligibles dans le reporting.
- L'Émetteur a communiqué de manière transparente la part de refinancement de l'Obligation, et elle est inférieure à 50%.
- La période d'antériorité pour les Catégories Éligibles refinancées sera égale ou inférieure à 24 mois à compter de la date d'émission, conformément aux bonnes pratiques du marché.

Evaluation and Sélection - aligné avec les GBP et SBP

- Le processus d'évaluation et de sélection des projets a été clairement défini par l'Émetteur et est considéré raisonnablement structuré dans toutes les étapes d'évaluation et de sélection (y compris la proposition, la sélection, la validation et le suivi) des Catégories Éligibles. Les rôles et responsabilités sont clairs et incluent l'expertise interne pertinente. Le processus sera rendu public dans la présente SPO.
- Les critères d'éligibilité pour la sélection des projets ont été clairement définis par l'Émetteur pour toutes les Catégories Éligibles.
- Le processus appliqué pour identifier et gérer les risques E&S importants potentiellement associés aux projets est rendu public (dans la présente SPO) et est considéré comme robuste: il combine le suivi, l'identification et la mise en place de mesures correctives pour une majorité de catégories.

Gestion des fonds - aligné avec les GBP et SBP et les meilleures pratiques identifiées par V.E

- Le processus de gestion et d'allocation des fonds est clairement défini et détaillé et est disponible publiquement dans la présente SPO.
- La période d'allocation sera inférieure ou égale à 24 mois.
- Le produit net de l'Obligation sera suivi par l'Émetteur d'une manière appropriée et attesté dans un processus interne formel.
- Les informations sur les types de placement temporaire prévus pour le solde du produit net non alloué sont rendues publiques.
- L'Émetteur s'est engagé à ce que, tant que l'Obligation est en cours, le solde du produit net suivi soit périodiquement ajusté pour faire correspondre aux allocations aux Catégories Éligibles effectuées pendant cette période.
- L'Émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de cession ou de report d'un projet, et il s'est engagé à réallouer le produit net du projet en question à des projets conformes au cadre de l'Obligation dans un délai de 24 mois.

Reporting - aligné avec les GBP et SBP

- L'Émetteur s'est engagé à communiquer sur l'utilisation de fonds de l'Obligation annuellement jusqu'à leur allocation complète et en cas de changement matériel. Le rapport sera accessible publiquement jusqu'à maturité de l'Obligation.
- Le rapport comprendra des informations pertinentes relatives à l'allocation des fonds et aux bénéfices attendus des Catégories Éligibles. L'Émetteur s'est également engagé à reporter sur les développements/enjeux/controverses ESG matériels relatifs aux projets.
- La méthodologie et les hypothèses utilisées pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Éligibles seront rendues publiques.
- Un auditeur externe vérifiera le suivi et l'allocation des fonds aux Catégories Éligibles jusqu'à l'allocation complète et en cas de changement matériel. Les indicateurs utilisés pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Éligibles seront vérifiés en interne par l'Émetteur.

Contact

Sustainable Finance Team | VEsustainablefinance@vigeo-eiris.com

Copyright V.E 2021 – Reproduction of this content (documents, graphs and images) in whole or in part are prohibited without the express written authorization of V.E and is protected by the provision of the French Intellectual Property Code.